



Mauvais compteurs d'eau chauffage collectif

Par **meurwinn**, le **27/01/2011** à **15:54**

Bonjour,
nous sommes en VEFA, chaque logement dispose d'un compteur d'eau individuel pour le chauffage collectif.

Le syndic à fait poser des compteur qui ne correspondent pas à l'installation. De ce fait, aucune consommation d'eau de chauffage n'est compté, et ceci pour tous les logements.

Le syndic est au courant depuis le début, mais n'agit pas. Ils veulent nous faire payer la consommation générale au tantième, ce qui se fait quand il n'y a pas de compteur.
Hors, nous avons des compteurs, mais pas les bons. Qui doit payer, le syndic, l'entreprise qui les a posé, ou nous au tantième ?

Merci.